SERVIMO

LE PARTENAIRE MAINTENANCE DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

FACTURE N° 4102276

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 14/10/2024 11H02 C:000309 I:44585
V/REF : 19/OSTW/1205795/1258538/0035
V/Email reçu le Lundi 14/10/2024 a 11H02

SDC VILLA SENEQUE MEDIFONTAINE
CHEZ SICOV & OPTIM
3/5 RUE DE LA POSTE
21000 DIJON

IMMEUBLE : VILLA MEDIFONTAINE
3/5 RUE DE DIJON
21121 FONTAINE LES DIJON

Dijon, le 16 Octobre 2024

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur
LOCALISATION : 3/5 RUE DE DIJON - FONTAINE LES DIJON
MOTIF : INTERVENIR POUR LE DERNIER PUIT PERDU DE L'ALLÉE A VIDER
Donneur d'ordre : M. S JAQUEMIN

==========

NATURE DE L'INTERVENTION :

Mise a disposition d'un véhicule de curage équipé d'une pompe hautepression et d'une pompe d'aspiration.

INTERVENTION DU 14 OCTOBRE 2024 A 16H15
DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET DU MATERIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE DU DERNIER PUIT PERDU

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 15/10/24 a 09H17 M. S JAQUEMIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Ouverture des tabourets et des trappes de visite permettant l'accés au réseau (si nécessaire).
Débouchage/curage haute pression, aspiration des déchets.
Vérification du bon écoulement - Nettoyage du chantier.
Transport et mise en décharge des boues et des détritus (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Le tarif au m3 du traitement des déchets transportés a la Station d'épuration est susceptible de variation sans préavis.

ATTENTION : EN AUCUN CAS NOTRE RESPONSABILITE NE PEUT ETRE ENGAGEE EN CAS DE
========= FUITE QUI APPARAITRAIT A LA SUITE DE NOTRE INTERVENTION PAR SUITE DU MAUVAIS ETAT DES JOINTS, DE LA POROSITE OU DE LA VIEILLESSE DES FONTES, DU PLASTIQUE, DU GRES OU DU FIBRO-CIMENT.

SERVIMO

LE PARTENAIRE MAINTENANCE DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

FACTURE N° 4102276

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

==========

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Déplac.hydrocureur Lu-Ve 8h-17h00	1	112,56	112,56
0,50	H.Camion HP 30L/400B 1 Opér.le 14/10	1	145,75	72,87

TOTAL H.T. 185,43

T.V.A. a 10,00% 18,54

TOTAL T.T.C. .....En EURO _____203,97

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2024
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

3-5 Rue de la Poste
21000 DIJON

14/10/2024 à 11H02

DEMANDE D'INTERVENTION

Afin de permettre une analyse de votre facture, nous vous remercions de détailler celle-ci poste par poste et en indiquant les prix unitaires. A défaut, nous ne pourrons accepter celle-ci.

Société SERVIMO
5 ROUTE DE CHEVIGNY

21600 OUGES
(Tel. : 03.80.45.25.67)

DIJON, le lundi 14 octobre 2024

REFERENCE A RAPPELER OBLIGATOIREMENT SUR VOTRE FACTURE

Référence : 19/OSTW/1205795/1258538/0035
Date échéance : 29/10/2024
Origine : JAQUEMIN Sylvain - Tel : 03 80 50 86 90

Objet : Vidage puit perdu

Syndicat de copropriété	Contact sur place	Adresse facturation
VILLA SENEQUE MEDIFONTAINE 3 / 5 RUE DE DIJON 21121 FONTAINE LES DIJON		SDC VILLA SENEQUE MEDIFONTAINE chez Sicov & Optim 3/5 RUE DE LA POSTE 21000 DIJON

Madame, Monsieur,

D'ordre et pour compte du syndicat de copropriété cité en référence, nous vous demandons de procéder à l'intervention suivante :

Dernier puit perdu de l'allée à vider

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Gestionnaire : JAQUEMIN Sylvain
Tel. : 03 80 50 86 90
E-mail : sylvain.jaquemin@sicov.fr

Risque amiante et plomb : Cet immeuble est susceptible de contenir du plomb ou de l'amiante, merci de vous rapprocher de nos services afin d'obtenir une copie des diagnostics. De plus, si vous êtes amenés à intervenir sur, ou à proximité, d'un élément susceptible de contenir de l'amiante, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter afin que nous puissions faire réaliser, au préalable, un repérage amiante avant travaux en application de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Merci de déposer la facture au format PDF sur notre plateforme via le lien reçu par mail
OU d'adresser votre facture par mail

Dans le cadre du respect des données personnelles, les informations transmises (notamment numéros de téléphone et adresses mails) doivent être conservées uniquement pour la durée nécessaire à l'exécution de votre mission et détruites une fois celle-ci achevée. Nous vous remercions également de ne pas les faire figurer sur votre devis et facture ou toute autre correspondance.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ATTESTATION TVA SIMPLIFIEE

IDENTITE DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je sousigné(e) :
Nom : Sicov & Optim
Adresse : 3/5 RUE DE LA POSTE BP 62882 Commune : DIJON Code postal : 21000

NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux.

Immeuble concerné : VILLA SENEQUE MEDIFONTAINE 3 / 5 RUE DE DIJON 21121 FONTAINE LES DIJON

NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les
travaux :

- n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

- n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

  • Les planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage

  • Les huisseries extérieures

  • Les cloisons intérieures

  • Les installations sanitaires et de plomberie

  • Les installations électriques

  • Le système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

- n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

- ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIECES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

• 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

• 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à DIJON, le 14/10/2024

Signature du client ou son représentant :

Oralia Sicov
3/5 rue de la Poste - BP 62882 - 21028 DIJON
Tél. Location 03 80 30 77 42 - Syndic 03 80 44 17 04
Tél. Gérance 03 80 49 99 69 - Transaction 03 80 49 99 66
e-mail : info@sicov.fr - site : www.oralia.fr
Siren 016 950 933 RCS DIJON

Jaquemin